Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260416-05052026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

Date de convocation : 10 avril 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 10 avril 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le seize avril, à vingt-heures heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.

Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTEE, M. Quentin FILY.

Étaient représentés : M. Devrig GUIHO par M. Fabrice BIZETTE.
M. Benoît DASSÉ par M. Cédric ALIX.

Était excusé : M. Florian DEROUET.

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Fabrice BIZETTE comme secrétaire.

Délibération n° 05-05-2026
Objet : Participation CCAS

Monsieur le Maire fait savoir que les recettes propres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ne suffisent pas à financer les missions qu'il remplit. Il est ainsi nécessaire de compléter les ressources propres du CCAS par une subvention d'équilibre versée par le budget principal de la commune. Il est proposé d'accorder au titre de l'année 2026, une subvention au CCAS d'un montant de 3 500.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
ACCORDE au titre de l'année 2026 une subvention d'un montant de 3 500.00 € au CCAS d'Irodouër.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.